TOURAINE PROPRE

<u>COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2017 -18 h – MAIRIE DE METTRAY</u>

ETAIENT PRESENTS: M. GALLIOT, Président

M. DATTEE, Vice-Président

Mmes LEMARIE (suppléante de M. Augis), PLOQUIN (suppléante de M. Serge Babary) MM. BABARY Loïc, BRUN (suppléant de M. Houlard), CARREAU, CLEMOT, HAMON, MASSARD, OFFRE, PLAT (suppléant de M. Massot), UHART.

ABSENTS EXCUSES:

M. TRYSTRAM, Vice-Président Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT MM. AUGIS, BABARY Serge, DOURTHE, HOULARD, HUREL, JOUZEAU, MARAIS, MASSOT, RITOURET, VALLEE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE:

<u>Trésor Public</u>: M. BREGEGERE

<u>Touraine Propre</u>: Mme AROCHE, M. FRAILLON Smitom d'Amboise: Mme CORPS, M. CUBERO

CC Loches Sud Touraine: M. MOREL

CC Touraine Vallée de l'Indre: Mme MANCEL

Mme Ploquin est désignée secrétaire de séance.

A-FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

POINT 1- COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion donné par M. le Receveur du syndicat est en tout point conforme au compte administratif.

Il est adopté à l'unanimité.

POINT 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Président présente le compte administratif.

Celui-ci présente un excèdent de fonctionnement de 220 797,66 € et de 73 507,53 € en investissement.

A l'issue de la présentation des bilans de l'exercice 2016, le Président quitte la séance.

M. DATTEE, 1^{er} Vice-Président, fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Revenu en séance, M. le Président remercie ses collègues de leur confiance et Isabelle Aroche pour la tenue des comptes.

POINT 3-AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif 2016 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 220 797.66 € Un excédent global d'investissement de 73 507.53 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 220 797.66 € (article 002) Section d'Investissement : 73 507.53€ (article 001)

POINT 4- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Sur injonction de M. le Receveur, il sera procédé au rapatriement de la majeure partie l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement en fin d'exercice 2017, suite à l'amortissement des frais d'études.

POINT 5- SUBVENTION AU SMITOM d'AMBOISE

Dans le cadre de sa compétence « Etudes », le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'attribution d'une subvention au SMITOM d'Amboise.

Ce Syndicat souhaite en effet engager une étude avec VALECO et VALDEM (syndicats du Blésois et Vendômois) sur la gouvernance de l'usine d'incinération d'Arcante.

Le montant de l'étude est fixé à 49 675 € HT dont 14 098 € à la charge du SMITOM.

Un crédit de 3 500€, soit 25%, est inscrit au budget supplémentaire.

Le Président propose que cette aide, compte tenu des résultats 2016, soit portée à 7 000 €. La proposition de M. le Président est adoptée à l'unanimité.

Le SMITOM d'Amboise s'engage à tenir informer le Comité Syndical de l'avancée et des conclusions de cette étude.

POINT 6- APPEL A PROJET MARS 2017

Un nouvel appel à projets a été engagé pour répondre aux sollicitations d'associations et collectivités concernant des actions de prévention des déchets à la source.

11 dossiers ont été enregistrés.

Nombre	STRUCTURE	PROJET
1	Asso Zero Déchet	compostage collectif en pied d'immeuble
2	CC Bléré Val de Cher	Jour de Cher - vaisselle compostable
3	CC Bléré Val de Cher	etude faisabilité Ressourcerie
4	CC Bléré Val de Cher	composteurs collège - écoles Bléré
5	CC Touraine Est Vallées	composteur rotatif
6	CC Touraine Est Vallées	toilettes sèches
		conception et animation d'ateliers pour la réduction des
7	Familles Rurales	déchets liés à l'alimentation
	CC Gâtine- Choisilles pays de	
8	Racan	Ressourcerie
9	La Charpentière	guide des structures de recyclage sur le 37
10	Asso Wabam	ateliers prévention et réduction des déchets
11	Maison des familles de Touraine	couches lavables

Un jury a été constitué au sein du Comité Syndical puis a émis les avis suivants :

Avis favorables:

- 1-Association Zéro déchet : 5 000 € dossier déjà évoqué lors du Comité du 2 février.
- 2- <u>CC Bléré Val de Cher</u> : 500 € composteurs écoles Bléré et collège.
- 3- <u>Familles rurales</u> : 1 900 € conception et animation ateliers pour la réduction des déchets liés à l'alimentation
- 4- <u>CCGC-Pays de Racan</u> : 2 500 € création d'une Ressourcerie.
- 5- <u>Association Wabam</u>: 700 € atelier réparation vélos et communication.

Soit un total proposé de <u>10 600 €</u>.

Avis défavorables :

- 1- CC Bléré Val de Cher : prêt de verres réutilisables par Touraine Propre
- 2- CC Touraine Est Vallées : composteur rotatif : coût élevé, ne réduit pas vraiment les déchets.
- 3- CC Touraine Est Vallées : toilettes sèches : pas de réduction des déchets.
- 4- la Charpentière : l'intérêt touristique des déchets est limité pour la Commission.

Autres cas:

- 1- <u>CC Bléré Val de Cher</u> : étude d'une ressourcerie : point à voir globalement avec le Smitom d'Amboise. Le dossier sera réétudié lors de la session d'automne.
- 2- <u>Maison des Familles de Touraine</u>: il est proposé « de sortir » ce dossier de l'appel à projets et de le passer en prestation de services pour 500 €. Récriture du guide couches lavables (sous contrôle de Touraine Propre), obligation de diffusion de cette brochure.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces propositions à l'unanimité.

Les crédits sont inscrits au projet du BS 2017.

POINT 7 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le Président présente le budget supplémentaire 2017 qui s'élève à 445 700 €.

TOURAINE PROPRE _
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Article	Fonction	Service	Libellé	Montant	
002	01	AG	Excédent antérieur reporté	220 797,66 €	
7788	O20	AG	Remboursement AMO par collectivités partenaires	25 000,00 €	
7788	01	AG	Pdts Exceptionnels divers	- 256,86€	
7785-042	01	AG	rapatriement de la section d'investissement	83 459,20 €	
TOTAL	_	_	_	329 000,00 €	

FONCTIONNEMENT DEPENSES-BS 2017					
Article			Libellé	Montant	
60612	020	AG	edf	1 000 €	
60622	O20	AG	carburants	500 €	
60631	O20	AG	fournitures entretien	100€	
6064	O20	AG	fournitures	800 €	
615221	O20	AG	entretien bâtiments	1 000 €	
617	O20	AG	étude AMO centre de tri	50 000 €	
617	O20	AG	autres frais étude	5 000 €	
6182	O20	AG	documentation	700 €	
6226	020	AG	honoraires	2 500 €	

6233	O20	AG	Gobelets (renouvellement pour prêt)	1 000 €
6237	O20	AG	publications	4 000 €
6237	O20	AG	Prestation services Maison des Familles de Touraine	500€
6251	O20	AG	Voyages et déplacements	1 500 €
6531	O20	AG	indemnités élus	1 500 €
6532	O20	AG	Frais mission élus	1 000 €
6574	O20	AG	subv Restos du cœur Plate forme valorisation	10 000 €
65735	O20	AG	Subvention Smitom d'Amboise	7 000 €
65735	O20	AG	Subvention CC Bléré Val de Cher - composteurs écoles et collège de Bléré	500€
65735	O20	AG	Subvention CCGC-Pays Racan -création ressourcerie	2 500 €
6574	O20	AG	Subvention Familles Rurales	1 900 €
6574	O20	AG	Subvention ZéroDéchet Touraine - Compostou	5 000 €
6574	020	AG	Subvention Wabam N' Jam - atelier réparation vélos et animations	700 €
6237	O20	AG	Prestation services Maison des Familles de Touraine	500 €
6237	O20	AG	guide couches lavables	1 500 €
668	O20	AG	amortissements	43 074 €
022	O20	AG	dépenses imprévues	7 800 €
658	O20	AG	frais gestion courante	178 426 €
TOTAL	_	_	_	329 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES-BS 2017					
Article			Libellé	Montant	
001	01	AG	solde d'exécution reporté	73 507,53 €	
10222	01	AG	FCTVA	118,47 €	
28	01	AG	amortissements	43 074,00 €	
TOTAL	_	_	_	116 700,00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES BS 2017					
Article			Libellé	Montant	
2184	O20	AG	bornes Livr'Libre (9 nouvelles)	19 670,40 €	
2184	20	AG	mobilier	2 000,00 €	
1068-040	01	AG	rapatriement vers fonctionnement	83 459,20 €	
2031	O20	UV	frais étude	10 000,00 €	
O20	O20	AG	dépenses imprévues	1 570,40 €	
TOTAL		_		116 700,00 €	

Il détaille la liste des dépenses de fonctionnement, dont les dépenses nouvellement votées en séance.

Après en avoir délibéré, le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

POINT 8- MODIFICATION DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Du fait de la modification de l'indice terminal de la fonction publique, il y a lieu de modifier la délibération prise en 2014 qui y faisait référence.

Président : 18.71 % de l'indice terminal de la fonction publique

Vice-Présidents : 9.35 % de l'indice terminal de la fonction publique.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la modification de la délibération du 10 juin 2014 en supprimant la référence à l'indice 10154 et en intégrant la référence à l'indice terminal de la fonction publique.

POINT 9- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT METROPOLITAIN

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les modifications suivantes concernant la convention de mise à disposition de M. Damien Fraillon.

<u>Article 1</u>: l'article tel qu'il est rédigé vise l'étude du site de la Billette : point à supprimer et renforcer le point sur les études.

<u>Article 3</u>: rémunérations hors Tours Métropole ; M. Fraillon ne peut pas en percevoir actuellement. Or, il effectue depuis fin avril, des animations durant le week-end.

Il y a donc lieu de procéder à une modification (cf point 10-vacation week-ends)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 10-VACATIONS WEEK-ENDS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
 - rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de recruter un vacataire (en l'occurrence

M. Fraillon) pour effectuer des animations sur le thème de la réduction à la source le weekend et jours fériés, et pour rémunérer son travail lors des comités syndicaux ou de réunions hors horaires normaux de travail, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

Il est proposé également aux membres du Comité Syndical que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 17€ €.
- sur la base d'un forfait brut de 187 € pour une journée.

A noter que les vacations les dimanches et jours fériés seront doublées.

Comme le vacataire cotise à la CNRACL, les cotisations correspondantes seront prélevées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE:

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération des vacations aux taux définis ci-dessus.

ARTICLE 3 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

B-ETUDES

POINT 11-CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL

Une réunion s'est tenue le 4 mai avec l'ensemble des collectivités de Touraine Propre et des collectivités partenaires (Smictom du Chinonais, VALDEM, VALECO, SMIRGEOMES, SMIEOM de Mer) ; deux nouvelles collectivités du Loir-et-Cher sont intéressés (SMIEOM Val de Cher et Smictom de Sologne).

L'ensemble des collectivités est d'accord pour continuer à travailler sur le projet rapidement et à lancer l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

La charge financière sera répartie au prorata de la population (environ 1 million d'habitants). A noter que pour les collectivités adhérentes à Touraine Propre, la totalité de l'étude est prise en compte dans le cadre de la cotisation.

Une subvention au taux le plus élevé possible sera aussi demandée à l'ADEME.

Le Comité Syndical autorise M. le Président à :

- lancer l'AMO, à signer tout document s'y rapportant, et tout avenant.
- signer la convention financière avec les autres collectivités hors Touraine Propre et tout avenant.

 demander à l'ADEME une subvention au taux le plus élevé possible pour cette AMO.

M. le Président informe le Comité Syndical que Tours Métropole -Val de Loire va se porter acquéreur de 7 hectares de terrain viabilisés et purgés de tout recours sur le site du Cassantin à Parçay-Meslay-Chanceaux-sur-Choisille. Une délibération est soumise au Bureau métropolitain pour valider cette acquisition d'un montant de 2 700 000 €.

VISITE CENTRE DE TRI TRIVALIS

Une visite du centre de tri du Syndicat Vendéen a été organisée par Touraine Propre, à laquelle ont participé les élus et les techniciens des collectivités concernées par le projet de centre de tri interdépartemental.

A l'aide d'un diaporama, MM. Galliot et Fraillon présentent les différents enseignements de ce déplacement.

A noter que la Vendée, qui compte 18 syndicats de collecte, s'est organisée en syndicat départemental de traitement qui a porté le projet de centre de tri. La mutualisation des moyens a permis une économie de l'ordre de 3 000 000 € par an sur le filière tri qui comptait 5 établissements de petite taille auparavant.

POINT 12- MUTUALISATION DES DECHETTERIES

M. Fraillon présente l'actualisation de l'étude relative aux déchèteries (données 2015). Il commente les différents systèmes de bornes et cartes d'accès.

Des aides de l'ADEME peuvent être envisagées pour permettre des évolutions.

Une harmonisation départementale reste un objectif souhaitable.

C-COMMUNICATION –SENSIBILISATION

POINT 13 - GUIDE BIODECHETS

M. Fraillon présente un avant-projet de maquette d'une plaquette mise à jour sur le traitement des biodéchets. Le travail graphique a été amené par Marine Aucher, stagiaire au Syndicat du 22 mai au 30 juin.

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 14- DEFILE DE MODE GREEN AND THE CITY

Présentation par diaporama de ce projet associatif soutenu par Touraine Propre.

POINT 15 -BORNES LIVR'LIBRE 2017

Un groupe de travail réuni le 5 mai à Mettray a permis d'établir la liste des projets retenus pour 2017.

Pour 2017, les budgets vont permettre d'en attribuer 12 prises en charge par Tours Métropole Val de Loire et 12 par Touraine Propre hors Métropole.

Le Comité Syndical approuve les décisions du groupe du travail établies comme présentées cidessous.

<u>Tours Métropole :</u>

- 1-Luynes- Varennes
- 2-Chambray Papoterie
- 3-Tours Botanique
- 4-Tours Boysleve
- 5-Tours Paul Bert
- 6-Tours II Lions
- 7-St Etienne de Chigny –Pont de Bresme
- 8-Chanceaux/Choisille
- 9-Berthenay
- 10-11-12 à attribuer.

Touraine Propre hors Tours Métropole (budget Touraine Propre)

- 1- La Croix en Touraine
- 2- Mosnes
- 3-Vouvray
- 4-Amboise
- 5-St Roch
- 6- St Antoine du Rocher
- 7-Marray
- 8-Le Liège
- 9- Villedomain
- 10-Reignac
- 11-Larçay
- 12-à attribuer

POINT 16 -STANDS WEEK-ENDS

Le Comité Syndical est informé des manifestations organisées sur le périmètre de Touraine Propre auxquelles participera Damien Fraillon, sur le thème de la réduction à la source des déchets.

CC Loches Sud Touraine	Loches	Foire	sam- dim	15 et 16 avril
CC Gâtine- Choisilles	Sonzay	Un dimanche à la campagne	dimanche	30-avr
CC Racan	St Christophe sur le Nais	semaine DD	samedi	03-juin
astreinte Tours Métropole			samedi	17-juin
CC Touraine Est- Vallées	Veretz	fête des berges	dim	02-juil
CC Bléré Val de Cher	La Croix en Touraine	Jour de Cher	samedi	15-juil
astreinte Tours Métropole				29-30 juillet
astreinte Tours Métropole				12 au 15 août

POINT 17-CREATION D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE FRUITS ET LEGUMES –AVENANT A LA CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES

Afin de renforcer son action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Touraine Propre a participé à la création d'une plateforme territoriale de collecte de fruits et légumes, consommables mais non vendables.

L'objectif de cette plateforme est de réceptionner, trier et reconditionner ces invendus afin de les mettre à disposition des associations d'aide alimentaire. En 2016, ce sont plus de 25 tonnes de denrées qui ont ainsi pu être redistribuées par son intermédiaire.

Le fonctionnement de la plateforme est régi par une convention signée entre Tours Métropole Val de Loire, Touraine Propre, SOLAAL, et les Restaurants du Cœur.

La convention a été initialement conclue jusqu'à la fin de l'année 2016. La réalisation de l'ensemble des actions n'ayant pu être menée à cette date, il convient de signer un avenant à la convention initiale avec les partenaires portant sa date de fin d'exécution au 30 novembre 2017.

En conséquence, le Comité Syndical décide de prolonger la convention initiale jusqu'au 30 novembre 2017.

Autorise M. le Président à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

POINT 18- ACTUALISATION DES STATUTS

(délibération 19-01/06/2017)

Lors du Comité syndical du 2 février 2017, la question des statuts avait été délibérée.

M. Dattée, Ier Vice-Président, avait proposé de supprimer toute référence à la Billette.

Le lieu à supprimer, en l'occurrence, La Billette, ne faisait pas débat mais il pouvait subsister un doute quant au fonds de l'article à modifier, et ce d'autant plus que les remarques avaient été faites oralement.

Suite à des interrogations légitimes de certaines collectivités adhérentes, <u>M.le Président</u> propose de clarifier cette délibération en :

- 1- supprimant toute référence dans les statuts au site de la Billette.
- 2- modifiant le nom de Communauté Urbaine en Tours Métropole Val de Loire.

A l'unanimité, les statuts sont adoptés avec les modifications précitées.

QUESTIONS DIVERSES

1. TEXTILES-ASSOCIATION ACTIVE

<u>Le Président</u> fait part d'une rencontre avec l'association Active qui souhaitait obtenir un soutien de Touraine Propre pour le traitement de ses textiles collectés en conteneurs. L'association rencontre des difficultés pour l'évacuation de ses stocks dont la prise en charge été effectuée par une entreprise privée.

L'association Active a été invitée à se rapprocher du Relais pour un éventuel partenariat. Si Touraine Propre et Tours Métropole Val de Loire ont veillé à répartir les conteneurs entre les différentes associations tourangelles, la collectivité ne peut se substituer ou s'immiscer dans leur gestion.

2. SYNDICAT DEPARTEMENTAL

<u>Le Président</u> informe le Comité Syndical que le Président de Tours Métropole Val de Loire va interroger le Préfet d'Indre-et-Loire sur une possible évolution de Touraine Propre en Syndicat Départemental (comme prévu au plan départemental adopté en 2014).

3. TECHNIVAL

<u>Le Président</u> informe le Comité Syndical de l'appui apporté par Tours Métropole Val de Loire au nettoyage du site du Technival à Pernay.

Le soutien a été déterminant et apprécié par la commune concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT